

Règlement Général



Article 1 : Organisation

L'APEL Saint Etienne organise :

- Une épreuve pédestre mixte (13 kms course nature non chronométrée, course de 5 kms non chronométrée et une course enfants de 2 km non chronométrée) **le dimanche 3 octobre 2021 à Sucé-sur-Erdre à partir de 9h00.**

Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter la propreté du site, du parcours et de ses alentours.

Le nombre de places disponibles sera de 150.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

- **Épreuve pédestre mixte le dimanche 3 octobre**

Départ : à partir de 9h, rue Descartes, devant l'école Saint Etienne.

Arrivée : Rue Descartes, devant l'école Saint Etienne

Horaires :

9h : Course 13km non chronométrée (à partir 16 ans)

9h30 : Course 5km non chronométrée (à partir de 12 ans)

11h : Course 2 km enfants (entre 6 et 11 ans inclus). Les enfants de 6 et 7 ans courent aux côtés de leur parent.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont tolérés mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits.

Toutes les informations concernant le plan de parcours sont disponibles sur le site internet <https://www.ecolesaintetienne.info/course-nature>

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

Sur internet : <https://www.ecolesaintetienne.info/course-nature>

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **dimanche 26 septembre 2021 à 22h00**

3-2 Tarifs d'inscription et limites d'âges :

	Tarif
13 Km Course nature non Chronométrée	6 €
5 km Course non chronométrée (à partir de 12 ans)	3 €
2 km enfants (entre 6 et 11 ans)	1 €

Article 4 : Justificatif

Epreuve pédestre 13 km course non chronométrée, 5km non chronométrée et 2 km du dimanche 3 octobre.

Aucun certificat médical n'est demandé. Pour autant, pour les **coureurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Le pass sanitaire vous sera demandé avant le départ de la course. En cas de test COVID positif, vous pourrez demander le remboursement de la cotisation versée lors de votre inscription.

Les parcours n'étant pas chronométré et ne présentant pas de classement général, aucun certificat médical n'est demandé, chaque personne participant sous sa propre responsabilité.

Article 5 : Responsabilité

Les personnes participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Article 6 : Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident »

L'école Saint Etienne dans le cadre de son activité générale, a contracté une assurance couvrant notamment les risques en responsabilité civile des organisateurs et des bénévoles de l'APEL.

Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le dimanche 3 octobre** sur l'évènement par la Sécurité Civile en présence d'un poste de secours et d'une ambulance.

Article 7 : Annulation

L'APEL se réserve le droit d'annuler la course en cas de :

- Nombre de participants insuffisants
- Conditions sanitaires liées à la COVID
- Conditions météorologiques

En cas d'annulation de la course les personnes inscrites pourront demander leur remboursement ou faire un don à l'APEL.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 13 km et de 1h sur le 5km sur les courses présentiellees.

Article 9 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant (en adressant par mail une demande à : apel@ecolesaintetienne.info)

Après l'événement, vos données personnelles seront supprimées.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéos pourra être effectué dans le cadre de cette manifestation et être publié sur les divers médias dont disposent l'organisateur.